



Conservation des biens culturels immeubles

Prises de jour

Les anciens percements sont conservés et même les anciens éléments de fermeture : vantaux des portes des étables et de la grange. Bien que toutes les anciennes ouvertures soient exploitées, la nouvelle destination peut nécessiter l'aménagement de prises de jour complémentaires. Le traitement des nouvelles prises de jour est conçu dans l'objectif de conserver le caractère de la façade.

Les parois de planches du fenil sont transformées en volets coulissants. La surface de planches est intégralement conservée. L'ancienne paroi n'est pas, à proprement parler, percée d'ouverture ; elle s'ouvre. L'intervention est conçue de telle manière que l'élément soit perçu non comme percé, mais comme s'ouvrant, au sens non seulement figuré mais également propre du terme.

Les planches de la façade sont rendues mobiles. Comme dans l'exemple précédent, la paroi de planches n'est pas, à proprement parlé, percée ; elle s'ouvre et se ferme au gré des besoins.



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service des biens culturels SBC
Amt für Kulturgüter KGA

Service des biens culturels SBC
Amt für Kulturgüter KGA

Planche-Supérieure 3, 1700 Fribourg
T + 41 26 305 12 87
info@sbc.ch

www.fr.ch/sbc
facebook.com/SBCFribourg

Mai 2024

—
Grandvillard, Chemin du Grenier 8,
Christian Dupraz, architecte, 2001-2003

Plaffeien, Rohr 10
Jean-Luc Rime, architecte, 1999-2001